

LES TEMPS FORTS DE L'UNAF EN 2023



Protéger
les abeilles

c'est
essentiel !

L'UNAF EN QUELQUES CHIFFRES

22 000 apicultrices et apiculteurs professionnels pluriactifs et petits producteurs, qui gèrent **450 000 colonies d'abeilles**, soit près d'un tiers du cheptel et de la pollinisation en France

Près de **100 syndicats départementaux** en métropole et outremer

224 collectivités labellisées APicité® pour leur engagement en faveur des pollinisateurs

Un programme *Abeille, sentinelle de l'environnement*® qui regroupe **85 partenaires**, collectivités et entreprises privées, et **353 ruches** en métropole et outremer

Plus de **90 députés**, sénateurs et eurodéputés membres du Comité de soutien des élu-e-s à l'Abeille et à l'Apiculture

14 500 abonnés à la revue *Abeilles et Fleurs* et **26 000 followers** sur les réseaux sociaux

12 administrateurs et 10 salariés mobilisé.e.s au quotidien

JANVIER 2023

Suivi du Plan national en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation 2021-2026

En 2023, l'UNAF a continué de suivre la mise en œuvre du Plan national en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation 2021-2026 grâce notamment à son implication dans le Comité de suivi (COSUI) du Plan et des groupes de travail de l'Axe 3 qui traite de l'« Accompagnement des autres secteurs d'activités » (aires protégées, aménagements urbains, sites industriels...). L'UNAF a constaté des lacunes dans la déclinaison régionale du Plan, point qu'elle suivra de près en 2024.

30 JANVIER 2023

Rencontre avec le cabinet de la Première ministre Elisabeth Borne

Le président de l'UNAF, accompagné du président du SNA et du directeur des Apiculteurs Associés, ont été reçus par un responsable du cabinet d'Elisabeth Borne pour évoquer les difficultés de la filière miel et les problèmes de gouvernance au sein d'InterApi.



© Glenn Ulrici

31 JANVIER 2023

6^e édition du Concours des miels de France

Toutes les régions françaises étaient représentées au Concours des miels. 134 produits de la ruche - miels, pain d'épices, nougats et hydromel – ont été primés par le jury, rassemblé au Conseil économique, social et environnemental (CESE), palais Iéna.

2 FÉVRIER 2023

Recours devant le Conseil d'État sur les carences dans l'homologation des pesticides

Après une demande préalable à la Première ministre le 29 octobre 2022 restée sans réponse, l'UNAF dépose un recours au Conseil d'Etat avec 29 autres organisations de la coalition Secrets Toxiques et 28 député.e.s contre l'absence de procédures scientifiques permettant de s'assurer de l'innocuité des pesticides commercialisés en France. Ce recours vise en particulier l'étude de la toxicité chronique des mélanges de molécules au sein d'un même pesticide – connu également sous le nom d'« effet cocktail ». La procédure est en cours.

FÉVRIER 2023

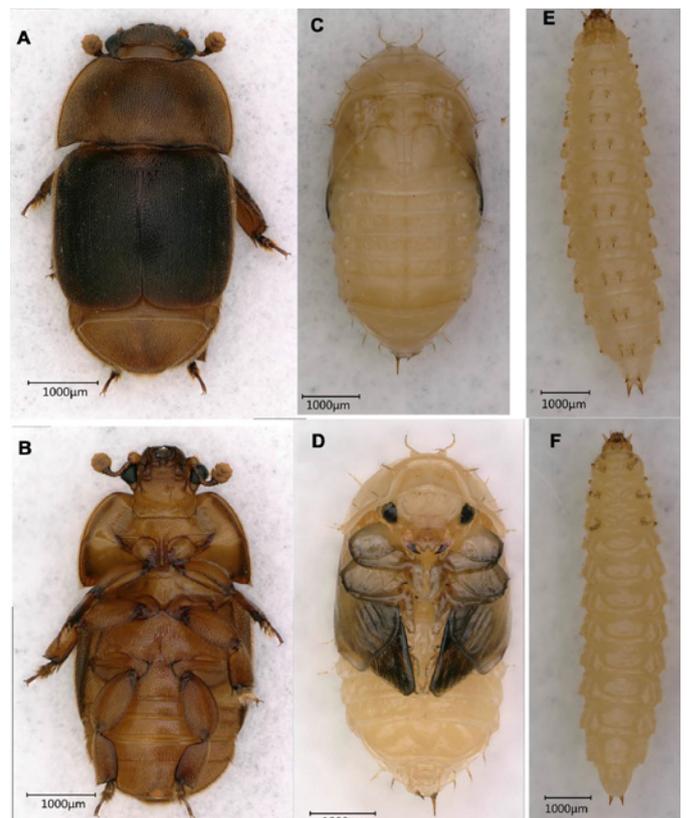
Les 10 ans de BeeLife et la publication du Bee Guidance Document

BeeLife, syndicat européen apicole dont l'UNAF est membre fondateur, a fêté ses 10 ans en 2023. BeeLife est née notamment de la mise sur le marché des néonicotinoïdes, qui confirmait le constat de l'insuffisance des méthodes d'évaluation des risques des pesticides pour les abeilles au niveau européen. Si les méthodes d'évaluation ont été révisées en 2013 dans le *Bee Guidance Document*, elles n'ont jamais été appliquées faute d'adoption par les États membres. La Commission européenne a toutefois demandé une révision du *Bee Guidance Document* en 2019, dont la version finale a été validée en mai 2023. Ce nouveau document d'orientation reprend en substance de nombreux points requis par BeeLife. Ainsi, même si des améliorations sont encore nécessaires, c'est une victoire pour l'UNAF et les autres membres de BeeLife qui se sont battus toute une décennie pour de meilleures méthodes d'évaluation des risques !

FÉVRIER 2023

Début de la mobilisation sur le dossier *Aethina Tumida*

Le petit coléoptère des ruches (*Aethina tumida*) est arrivé sur l'île de la Réunion en juillet 2022. En février 2023, l'UNAF, alertée par le Syndicat Apicole Réunionnais, s'est mobilisée contre la méthode d'éradication mise en place qui était jugée trop invasive pour les apiculteurs et non pertinente au regard de la situation. Après consultation de chercheurs spécialistes de cette question, nous avons rédigé des courriers et des propositions de pistes, organisé un webinaire et des administrateurs se sont rendus directement sur place. Vu la situation épidémiologique, l'État a finalement décidé de passer d'une méthode d'éradication à une méthode de lutte.



© UNAF

3 MAI 2023

Victoire juridique avec l'annulation de l'arrêté du 5 février 2021 réautorisant provisoirement les néonicotinoïdes

Le Conseil d'État, dans une décision du 3 mai 2023, a donné raison à l'UNAF en annulant l'arrêté du 5 février 2021 autorisant provisoirement l'emploi de semences de betteraves sucrières traitées avec des néonicotinoïdes, ces pesticides contenant des substances actives dont la toxicité pour les abeilles et l'environnement est prouvée scientifiquement. Cette décision respecte ainsi l'arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) rendu le 19 janvier 2023 selon lequel les États membres de l'UE ne peuvent pas déroger aux interdictions expresses de mise sur le marché et d'utilisation de semences traitées à l'aide de produits contenant des néonicotinoïdes. C'est une importante victoire pour l'UNAF dont la lutte contre ces insecticides est l'un des combats historiques.

30 MAI 2023

Audition de l'UNAF à l'Assemblée nationale

L'UNAF, en tant que syndicat majoritaire apicole, a été auditionnée par la commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale dans le cadre de la mission d'évaluation de la loi n° 2020-1578 du 14 décembre 2020 qui a réautorisé, sous forme d'arrêtés de dérogation, les semences de betteraves sucrières traitées aux néonicotinoïdes. L'UNAF a ainsi pu rappeler les difficultés et le long combat des apiculteurs pour faire interdire ces substances extrêmement toxiques pour les pollinisateurs. Le rapport d'information sur la loi a été publié le 12 juillet 2023.

AOÛT 2023

Poursuite de la mobilisation pour un étiquetage du miel plus transparent

Depuis la victoire au niveau national avec la publication du décret sur l'étiquetage de l'origine des miels de mélange en 2022, l'UNAF se mobilise pour une modification de la directive européenne 2001/110/CE dite « directive miel » pour appliquer cette obligation aux miels conditionnés hors de France. Ainsi, dès la publication en avril 2023 du projet de révision de la « directive miel » par la Commission européenne, l'UNAF a suivi le dossier attentivement et s'est mobilisée en répondant aux consultations et contributions publiques, ainsi qu'en alertant les eurodéputés. L'UNAF a notamment rencontré l'équipe de Pascal Canfin, eurodéputé et président de la Commission environnement au Parlement européen, qui était rapporteur fictif sur ce texte pour le groupe Renew. Le 12 décembre 2023, le Parlement européen a voté sa position en reprenant en grande partie les positions défendues par l'UNAF depuis plusieurs années !

Si l'UNAF s'en félicite, elle suivra le dossier jusqu'au bout pour que la révision finalisée de la directive soit à la hauteur des attentes des apiculteurs et des consommateurs.

SEPTEMBRE 2023



Apimondia au Chili

Participation de l'UNAF au 48^e congrès Apimondia à Santiago au Chili, pour renforcer les liens avec les 10 000 chercheurs, apiculteurs et acteurs du monde apicole venant de 170 pays.

DU 15 AU 17 JUIN 2023

APIdays® dans toute la France

L'événement de sensibilisation Apidays a mobilisé 80 partenaires du programme Abeille, sentinelle de l'environnement® pour sensibiliser le public aux enjeux des abeilles. Ce programme à but non lucratif, de sensibilisation et d'information, s'adresse aux collectivités et entreprises soucieuses de la protection de la biodiversité.





© Glenn Ulrici

NOVEMBRE 2023

Mobilisation sur la crise touchant la vente de miel en vrac

Dès le mois de novembre, l'UNAF s'est mobilisée pour demander à l'Etat de mettre en œuvre des aides exceptionnelles pour les apiculteurs professionnels qui n'arrivent plus à écouler leur production de miel en vrac ou qui sont contraints, lorsqu'ils trouvent acheteur, de le vendre à un prix proche du simple coût de revient. L'UNAF a également défilé aux côtés des apiculteurs lors de la manifestation du 30 décembre 2023. Le mouvement de colère des apicultrices et apiculteurs s'est poursuivi jusqu'en 2024



© UNAF

18 DÉCEMBRE 2023

129 collectivités locales labellisées APICité®



Lors d'une cérémonie organisée dans l'hémicycle du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), 129 collectivités aux profils variés, qui ont été récompensées pour leur engagement en faveur des abeilles et de la biodiversité. 40 collectivités récompensées par « 1 Abeille - Démarche reconnue », 62 collectivités récompensées par « 2 Abeilles - Démarche remarquable » et 27 collectivités récompensées par « 3 Abeilles - Démarche exemplaire ». Au total, 244 collectivités françaises sont labellisées à fin 2023.

DÉCEMBRE 2023

Alerte concernant certains pesticides utilisés dans l'élevage

Depuis l'arrivée en septembre 2023 de la maladie hémorragique épizootique (MHE) bovine, des pyréthrinoides sont utilisés pour lutter contre cette maladie. L'UNAF a alerté les autorités compétentes du danger que représente ces pesticides pour les insectes et donc pour l'apiculture.

UNAF

Union Nationale de l'Apiculture Française
5 bis rue Faÿs 94160 Saint-Mandé
01 41 79 74 40 - unaf@unaf-apiculture.info

Suivez nos actualités !

> www.unaf-apiculture.info
> www.abeillesentinelles.net

Notre revue Abeilles et Fleurs



www.facebook.com/UNAFapiculture



www.linkedin.com/company/unaf-apiculture



[@UNAFapiculture](https://twitter.com/UNAFapiculture)

